

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-5230
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2024-2028 à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval (CISSS)	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-10-23 Date CM souhaitée : 2024-11-05		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Dans le but de soutenir les travaux liés à la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social, adoptée en 2017, la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval souhaitent conclure une entente pour unifier leurs leviers financiers pour la période du 1er novembre 2024 au 1er novembre 2028. Cette entente s'inscrit en complémentarité avec l'entente conclue entre la Ville de Laval et la Fondation Lucie et André Chagnon, dont l'échéance vient à terme le 31 mars 2025.</p> <p>Les objectifs de l'entente sont les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives issues du plan d'action de la PRDS en cohérence avec les orientations de la PRDS; - Favoriser le développement de quartiers à l'échelle humaine contribuant au mieux-être des personnes; <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaître et développer la capacité d'agir des personnes; - Soutenir l'intégration et l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité ou à risque de l'être; - Stimuler la vitalité sociale et le développement économique socialement responsable; - Stimuler la création et voir au maintien de milieux de vie sécuritaires et favorables à la santé et au bien-être des personnes; - S'assurer de l'adaptation et de la cohérence entre les politiques publiques et la PRDS. - Intégrer l'analyse intersectionnelle selon les sexes (ADS+) pour l'ensemble des étapes de mise en oeuvre de la PRDS; - Produire et partager des connaissances, analyses et veille sur la réalité des territoires lavallois, sur les dynamiques et enjeux locaux, sur le potentiel de développement des communautés ainsi que sur les enjeux de réalisation des actions. - Poursuivre la mise en place d'un plan d'évaluation visant l'appréciation de la mise en oeuvre de la démarche, son plan d'action et sa structure de gouvernance. 		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS <p>La contribution municipale provient du FRR volet 2 est de 200 000\$ et sera engagée en 2024.</p> <p>La contribution du CISSS, qui sera versée à la Ville de Laval, est de 125 000\$. Elle est répartie comme suit:</p> <p>2024: 25 000 \$ 2025:25 000 \$ 2026:25 000 \$ 2027:25 000 \$ 2028:25 000 \$</p> <p>Une demande augmentation revenu-dépense sera effectuée à mesure des engagements financiers à prendre.</p>		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS		
REMARQUE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Développement social	No SD SD-2024-5230
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU De recommander au Conseil d'approuver l'entente pour la mise en oeuvre de la Politique régionale de développement social de Laval 2024-2028 à intervenir entre la Ville de Laval et le Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval D'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville de Laval, ladite entente.		